

AFM ANNULEE

TRIBUNAL DE POLICE  
19, Place CLEMENCEAU  
60000 BEAUVAIS

L'Officier du Ministère Public

à

*Maître Olivier DESCAMPS*  
13 ter, rue THIERS  
95300 PONTOISE

Dossier n°

Maître,

Suite à votre courrier daté du 25 Février 2013 relatif au dossier de Madame

Pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 000203 INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à TILLE(60000), RUE DE L AEROPORT, en date du 25/10/2011 à 23h00, par procès verbal n° , dressé par COB BEAUVAIS, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Je vous confirme que ce dossier a été classé sans suite.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à BEAUVAIS, le 04/03/2013

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

